

PROJET DE LOI DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE : ATTENTION DANGER !

Nous sommes tous et toutes des usager-es des services publics et tous les jours nous pouvons bénéficier de leurs interventions et de leurs actions en faveur du plus grand nombre ou même à titre individuel : Hôpitaux, Ecoles, Equipements sportifs, Transports, Energie, Culture... Nombreux sont les secteurs, qui parfois sans que nous le sachions relèvent du secteur public, et de fait, nous appartenons parce que nous les finançons.

Bien sûr les services publics pourraient être plus efficaces, mieux organisés voire mieux gérés. Mais pour cela **il faut une réelle volonté politique, des moyens, des agents plus nombreux et mieux formés.**

Une loi contraire aux intérêts des usagers

Son projet de loi dit de « transformation de la Fonction Publique » n'est ni plus ni moins qu'un projet de destruction de notre Fonction Publique car il vise à fermer encore plus de services, d'écoles, etc. et à réduire leurs capacités d'action en diminuant le nombre d'agent-es et les budgets de fonctionnement... Il vise aussi à transférer au privé des services publics qui nous reviendront plus cher à nous citoyen-nes car il faudra les payer en plus.

La Fonction Publique a montré pourtant toute son utilité et son savoir-faire en particulier dans les moments difficiles. A travers cette tentative de destruction des services publics « à la française » c'est notre modèle social qui est attaqué. **Il faut le défendre et lui permettre d'être encore plus efficace.**

Ce sont nos droits sociaux qui sont piétinés et la notion d'intérêt général opposée à celle des intérêts particuliers qui accentuent les inégalités.

Il ne s'agit pas ici de défendre tel ou tel, il s'agit de préserver ce qui nous appartient, que nous finançons et que le gouvernement souhaite brader au secteur privé en faisant croire que ce sera moins cher. Or c'est faux. Nous le savons bien dans notre vie quotidienne. Il s'agit aussi d'assurer le droit de chacun de s'adresser à des agents publics intègres, compétents, responsables, c'est tout le contraire que prépare le gouvernement.

Les agents publics sont au service de la population pour satisfaire les besoins sociaux.

**Nous sommes tous concerné-es !
Tous-tes ensemble défendons
l'amélioration de la Fonction publique**

**ENGAGE-ES CONTRE LA LOI DE
TRANSFORMATION
DE LA FONCTION PUBLIQUE !**

ECOLLES :

L'ADMINISTRATION FAIT TOUJOURS LA SOURDE OREILLE !

Malgré l'annonce de recrutements massifs - soi disant + de 300 - l'année scolaire 2018/2019 a été une année de grande souffrance pour les agents.

On est loin des 300 embauches, une grande partie étant des TNC.

Le manque de personnel a engendré des records de déplacement des agents induisant inévitablement stress et tension.

Les taux d'encadrement dans notre collectivité demeurent toujours les plus élevés de France. Un euphémisme pour notre Territoire !

Quand notre Administration se décidera t-elle à prendre de réelles mesures d'accompagnement et de sécurité pour tous les enfants Marseillais et le bien être au travail de ses agents ?

Notre hiérarchie ne reconnaît pas la qualité du travail de ses agents qui pourtant œuvrent quotidiennement, sans relâche, sans resquiller pour le maintien d'un service public de qualité. Difficile pourtant de garder le bateau à flot, tant le management est perfectible et les moyens humains et matériels insuffisants. Tout cela n'est pas concevable et engendre indéniablement démotivation et lassitude.

De surcroît, l'encadrement intermédiaire malmène sans retenue les agents bien souvent pour des broutilles, sans régler les éventuelles difficultés marquées par l'absence de communication. Qu'a choisi notre chère administration pour pallier à ces problématiques ? **RIEN !** Pas même le début de la prise en compte de la reconnaissance de la pénibilité.

Le recrutement d'ASICS ne suffit pas à faire baisser les taux d'encadrement.

Le passage des TNC à temps complet ne suffit pas à satisfaire le bon déroulement des tâches quotidiennes.

Les reclassements et les départs à la retraite ne sont pas remplacés.

Le recrutement de 75 ASEM n'est pas suffisant pour pallier à l'augmentation des inscriptions en maternelle. Sans oublier les adjoints techniques multitâches ballottés d'école en école.

La FSU TERRITORIALE 13 ne cesse de réclamer des embauches statutaires (temps plein), en rapport à notre collectivité.

RENCONTRE AVEC LA DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE LE 5/06/19

Une délégation de LA FSU TERRITORIALE 13 section crèches a rencontré longuement mesdames Florès et Lehalle le 5/06/19.

Ce qui a été l'occasion d'échanger sur les problématiques du service et, aussi de présenter nos nouveaux délégués.

Nous avons soulevé le manque de recrutement d'ASEM, AP, EJE, cuisiniers. Les dernières embauches d'ASEM ayant été en majeure partie basculées dans les écoles.

Nous avons indiqué également l'absence d'information (note de service congés...) qui devrait être diffusée aux agents par le biais des directrices de crèches.

Mme Florès s'en est d'ailleurs étonnée ; elle va faire un rappel à l'ordre.

Sur un autre plan, nous avons demandé à ce que le cahier d'hygiène et de sécurité soit accessible à tous les agents.

Les services crèches et écoles étudient la mise en place d'un nouveau protocole de nettoyage des sols et mobiliers utilisant une microfibre rincée à l'eau tiède uniquement.

Nous avons demandé que la dotation vestimentaire avec système « à points » soit mise en place, à la demande de l'agent et en fonction de ses besoins.

GESTION DE CRISE

Depuis l'effondrement des immeubles de la rue d'AUBAGNE, le service Prévention et Gestion des Risques subit une crise sans précédent.

Un grand merci à ce personnel qui a fait preuve d'un grand professionnalisme ainsi qu'au personnel venu en renfort auprès de ce service.

Depuis le 5 novembre, les équipes ont dû faire face à la gestion technique du site autour de la rue d'Aubagne mais aussi à un surcroît de travail, suite aux quelques 2000 signalements et 250 procédures de péril imminent.

A plusieurs reprises, des représentants du personnel de la FSU, dans les instances paritaires ont alerté l'Administration sur les conditions de travail dans le service SPGR mais aussi sur la très grande technicité requise pour suivre ces procédures.

Le non-remplacement d'un ingénieur à la retraite début 2018 a grandement déstabilisé la division. Au 5 novembre, l'équipe était composée de 2 architectes, 2 techniciens et 3 administratifs. Trop insuffisante pour assurer le suivi de 300 signalements, 100 procédures de périls imminents - périls non imminents et le suivi des chantiers de travaux d'office.

Nous rappelons la complexité des procédures de péril sur lesquelles le personnel technique a une grande responsabilité civile et pénale sur les décisions à prendre dans le cadre des pouvoirs de police du maire. Chaque jour, elle a accueilli du personnel, assumé sa formation. Le service SPGR attendait du personnel pérenne sur la crise ... et une réactivité de l'administration à la hauteur du drame.

Malgré cette inertie, les équipes d'intervention ont tourné jours et nuits pour répondre rapidement aux signalements mais aussi pour procéder aux évacuations préventives. Beaucoup de techniciens ont enchaîné des astreintes de Veille Municipale de Sécurité après des journées sur le terrain, accumulant fatigue physique mais aussi psychologique. Parlons des évacuations - éprouvantes - violentes ... avec un impact psychologique énorme sur les personnels.

Beaucoup d'arrêts maladies ont été reconnus en épuisement professionnel suite à notre intervention en Comité technique au mois de mars 2019.

Actuellement, ce service fait l'objet d'une grande restructuration, mais les agents, sans vision du devenir de la future direction, se sentent un peu démunis.

LA FSU TERRITORIALE 13 demande à la Haute Administration de veiller à ces équipes mais aussi de reconnaître leur professionnalisme par des promotions lors de la prochaine CAP, pour l'ensemble des agents ayant vocation à un grade supérieur.

CAS : LA GRANDE ILLUSION

Malgré une pseudo révision des statuts proposée lors d'un Comité Technique en 2017 le syndicat majoritaire garde la main mise sur le Comité d'Action Sociale.

L'Assemblée générale et le Conseil d'administration devraient être le reflet du résultat des élections professionnelles et de la représentativité des sièges en Comité Technique...

Le CAS est une association financée par des subventions publiques - 320 euros/an et par agent - Ces deniers publics devraient être utilisés dans la plus grande clarté et dans l'intérêt de l'ensemble des agents de nos collectivités.

Nous exigeons

La REVISION des statuts de l'association afin d'avoir un pluralisme et une meilleure représentativité syndicale afin que tous les agents soient représentés.

Un AUDIT par un cabinet indépendant sur l'organisation du CAS, qui permettrait de faire un point pour mieux cibler les prestations et répondre aux besoins des agents et leurs familles,
Une OUVERTURE DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES à tous les agents comme dans toute association démocratique ...

RESEAU DES BIBLIOTHEQUES

L'arrivée d'un nouveau directeur des bibliothèques en février dernier a généré des attentes fortes chez le personnel. Mais ce dernier est toujours en attente d'améliorations, et en demande de plus de concertation notamment sur ses conditions de travail. Concernant le temps de travail, si l'obtention de cycles spécifiques avec des horaires variables est une avancée, cela n'est pas encore satisfaisant. La variabilité des horaires est restreinte dans beaucoup de bibliothèques et services. Le calcul des jours de RTT correspondant aux cycles est erroné et défavorable aux agents. Les jours du Maire 2018 n'ont pas été récupérés par certains agents des bibliothèques.

Les effectifs sont largement insuffisants - il manque toujours environ 50 postes sur le réseau. Malgré quelques promesses, les ouvertures de postes en externe sont toujours inexistantes, notamment pour l'ouverture programmée de la bibliothèque de Saint-Antoine début 2020. A ce jour, seule la bibliothécaire responsable de cette future bibliothèque est recrutée.

Faute de recrutements externes de bibliothécaires, les équipes se trouvent dans leur majorité en grande difficulté pour mener un service public de qualité. La bibliothèque du Panier qui assure de nombreuses actions de médiation ne fonctionne qu'avec 3 bibliothécaires. Il faudrait 6 agents, avec un minimum de 4 agents.

Les 2 bibliothèques de St André et du Panier sont toujours menacées de fermeture à terme.

Même si elles resteront ouvertes jusqu'aux prochaines élections. L'équipe du service Hors les murs de la BMVR est dérisoire alors que les publics jeunes et empêchés font partie des publics cibles du Contrat Territoire Lecture (2017-2019) lié au Plan de lecture publique voté en 2015.

Les grèves régulières et suivies par le personnel pendant 15 mois entre novembre 2017 et février 2019, à l'appel (de détresse) de l'intersyndicale FSU /CGT, ont prouvé que le personnel ne se laissera pas faire concernant ses conditions de travail et face aux menaces de fermeture de services ou bibliothèques.

Il n'est pas normal que le premier service public culturel soit si peu considéré, le développement des bibliothèques si lent quand la demande des usagers est si forte et diversifiée."

INFOS DATES

INSTANCES PARITAIRES :

Comité Technique : 6 juin 2019
CAP technique (mises à disposition, report de titularisation...) : 27/06/19
CHSCT général : 01/07/19
Section 1 : 02/07/2019
Section 2 : 04/07/19
Section 3 : 05/07/19



DATES CONCOURS ET EXAMENS :

CONCOURS :

Grade :

- Adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe
- Éducateur territorial de jeunes enfants
- Assistant territorial socio-éducatif
- Auxiliaire de puériculture territorial principal 2^{ème} classe
- Chef de service de police municipale
- Gardien brigadier de police municipale
- Technicien territorial principal 2^{ème} classe
- Technicien territorial

dates d'inscription :

- du 1/10/2019 au 6/11/2019
- du 22/10/2019 au 27/11/2019
- du 22/10/2019 au 27/11/2019
- du 1/10/2019 au 6/11/2019
- du 22/10/2019 au 27/11/2019
- du 1/10/2019 au 6/11/2019
- du 8/10/2019 au 13/11/2019
- du 8/10/2019 au 13/11/2019

lieux :

- CDG 13
- CDG 06
- CDG 2A
- CDG 13
- CDG 83
- CDG 13
- CDG 13
- CDG 13, 84, 83, 05, 06

EXAMENS :

- Adjoint territorial du patrimoine principal 2^{ème} classe

- du 22/10/2019 au 27/11/2019

- CDG 04